

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2025

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 026-212601249-20250318-DEL_2025_015-DE

Le dix-huit mars deux mille vingt-cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 12 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (20) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

Absents ayant donné pouvoir (3) : Jean-Christophe CHASTANG pouvoir à Yoann DURIF, Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Isabelle LEO pouvoir à Florence CHAREYRON.

Absents (3) : Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 février 2025 est approuvé à l'unanimité.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2025-015 BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BP 2025

Vu les articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DEL-2025-001 du 19 février 2025 indiquant que le conseil municipal a pris acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget principal ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 10 mars 2025

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 dont les sections s'équilibrent de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 088 000 €	8 088 000 €
INVESTISSEMENT	6 960 000 €	6 960 000 €
TOTAL	15 048 000 €	15 048 000 €

Le Budget est voté par chapitres budgétaires. Les tableaux ci-après récapitulent les prévisions budgétaires par chapitre et pour chaque section (montants en €).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 026-212601249-20250318-DEL_2025_015-DE



DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	1 960 000,00
012 Charges de personnel	2 589 850,00
014 Atténuation de produits	180 000,00
65 Autres charges de gestion	627 688,00
66 Charges financières intérêts	40 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 526,49
68 Provisions	16 200,00
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	5 419 264,49
042 Opérations d'ordre entre sections	500 000,00
023 Virement à la section investissement	2 158 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	10 735,51
TOTAL	8 088 000,00

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025
013 Atténuation de charges	38 000,00
70 Produits des services	340 000,00
73 Impôts et taxes	2 434 100,00
731 Fiscalité locale	1 846 000,00
74 Dotations et participations	980 000,00
75 Autres produits de gestion	90 000,00
76 Produits financiers	20 000,00
77 Produits exceptionnels	8 029,31
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 756 129,31
042 Opérations d'ordre entre sections	45 400,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 286 470,69
TOTAL	8 088 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025
204 Subventions d'équipement versées	155 102,00
Opérations d'équipements	5 990 000,00
Sous total dépenses d'équipement	6 145 102,00
16 Remboursement capital emprunts	329 498,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	6 474 600,00
040 Opérations d'ordre entre sections	115 400,00
041 Opérations patrimoniales	370 000,00
TOTAL	6 960 000,00

RECETTES INVESTISSEMENT	
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)
1068	Dotation fonds divers réserves
13	Subventions d'investissement
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	
16	Emprunts et dettes
040	Opérations d'ordres
041	Opérations patrimoniales
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)
021	Virement de la section de fonctionnement
TOTAL	

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
 Reçu en préfecture le 19/03/2025
 Publié le 20/03/2025
 ID : 026-212601249-20250318-DEL_2025_015-DE

534 614,15
 1 000 000,00
 1 069 254,35
 2 603 868,50
 80 000,00
 570 000,00
 370 000,00
 1 178 131,50
 2 158 000,00
 6 960 000,00

Après en avoir délibéré
 Le conseil Municipal décide à l'unanimité (23 voix pour)

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du Budget Principal tel que présenté en séance et joint en annexe.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE
 Le 19 mars 2025
 Le Maire

Françoise CHAZAL

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/25



ID : 026-212601249-20250318-DEL_2025_015-DE



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2025, le Budget Primitif 2025 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (par décision modificative).

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un total de **8 088 000€**.

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Différence BP 2025 - BP 2024	En %
011 Charges à caractère général	1 930 000,00	1 960 000,00	30 000,00	1,55
012 Charges de personnel	2 459 080,00	2 589 850,00	130 770,00	5,32
014 Atténuation de produits	50 000,00	180 000,00	130 000,00	260,00
65 Autres charges de gestion	690 494,00	627 688,00	-62 806,00	-9,10
66 Charges financières intérêts	50 000,00	40 000,00	-10 000,00	-20,00
67 Charges exceptionnelles	10 426,00	5 526,49	-4 899,51	-46,99
68 Provisions	10 000,00	16 200,00	6 200,00	62,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 200 000,00	5 419 264,49	219 264,49	4,22
042 Opérations d'ordre entre sections	400 000,00	500 000,00	100 000,00	25,00
023 Virement à la section investissement	2 765 000,00	2 158 000,00	-607 000,00	-21,95
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		10 735,51	10 735,51	
TOTAL	8 365 000,00	8 088 000,00	-277 000,00	-3,31

Il est prévu une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement 2025 de 4.22% par rapport au budget 2024. Ces dépenses sont réparties par chapitres :

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** : elles concernent les dépenses liées aux achats de fournitures, à l'entretien des bâtiments, des terrains, des véhicules, aux prestations de services, aux assurances ...

Il est envisagé une légère hausse de ces dépenses de 1.55% par rapport au BP 2024.

- **Chapitre 012 – charges de personnel** : elles comprennent les salaires et les charges du personnel communal, l'assurance statutaire, les participations aux frais de mutuelle et aux titres restaurant.

La hausse prévue de 5.32% par rapport au budget 2024 s'explique en partie par des nouveautés règlementaires.

- **Chapitre 014- atténuation de produits** : ce chapitre comprend la pénalité SRU. Son montant pour 2025 s'élève à 153 877€.
- **Chapitre 65 – charges de gestion** : elles correspondent aux subventions accordées aux associations, aux indemnités et cotisations des élus ainsi qu'aux charges diverses de gestion courante.
En 2025, reconduction, de l'opération « chéquiers 3 étoiles » notamment pour aider les familles étoiliennes à régler les activités sportives et culturelles de leurs enfants au sein des associations. Reconduction également du contrat municipal étudiant (CMET) qui est un complément de ressources de 900€. L'étudiant s'engage non seulement à faire preuve d'assiduité dans ses études mais également à assurer une contrepartie d'aide et de soutien logistique auprès de différentes associations et structures.
Au BP 2025, la subvention d'équilibre versée au CCAS sera de 60 000€, soit une augmentation de 10 000€ par rapport à 2024.
- **Chapitre 66 – charges financières** : il s'agit des intérêts des emprunts en cours
- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles** : il s'agit des crédits pour les éventuelles régularisations de titres annulés sur un exercice antérieur.
- **Chapitre 68 – provisions** : 16 200€ ont été inscrits afin de provisionner des créances douteuses issues de contentieux.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement comprennent :

- **Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections** : le montant de 500 000€ correspond aux dotations aux amortissements.
- **Compte 023 – virement à la section d'investissement** : 2 158 000€ sont inscrits à ce compte pour virement au compte 021 en recettes de la section investissement
- **Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (déficit)** : 10 735.51€ - Il s'agit du transfert du déficit du budget annexe « Réserves foncières – opérations immobilières » suite à sa clôture au 31/12/2024.

2- Les subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement allouées aux associations en 2025 s'élèvent à 398 688€, détaillées dans le tableau ci-dessous.

NOMS DES ASSOCIATIONS	Subvention fonctionnement 2025 - compte 65748	Subvention complémentaire 2025 - compte 65748	Subvention aux ménages 2025 - compte 65741
ACCA (CHASSE)	360,00 €		
ADMR (Aide à Domicile)	3 000,00 €		
AMICALE SAP (École des jeunes)	300,00 €		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	300,00 €		
ASPIRO (Pompiers)	250,00 €		
BAMBA étoilienne	1 600,00 €		
CANTAVIOURE	300,00 €		
COMITE DES FETES	7 000,00 €	4 000,00 €	
ECOLE DE MUSIQUE	9 198,00 €		
FAMILLE RURALE	500,00 €		
ETOILE MULTIDANSES	1 000,00 €		
FOOT (ASVM)	3 800,00 €		
HAND	3 800,00 €		
JUDO CLUB ETOILE	700,00 €		
BOULE ETOILIENNE	250,00 €		
SCOUTS DE FRANCE	100,00 €		
TENNIS	1 800,00 €		
THEATRE DES COLLINES	300,00 €		
U.N.R.P.A.	600,00 €		
U.S.B.V.V. (Rugby)	2 500,00 €		
MJC ETOILE	125 000,00 €		
SOUVENIRS Français	100,00 €		
PREVENTION ROUTIERE	130,00 €		
MILLESIME 58	100,00 €		
BOUCLES DROME ARDECHE	30 000,00 €		
ATELIER 26 - EXPO "LE PAPIER RACONTE UNE HISTOIRE DE SOIE"	2 000,00 €		
ECOLE DU CHAT	2 000,00 €		
Union Etoilienne des Commerçants et Artisans	500,00 €		
Sous Total	197 488,00 €	4 000,00 €	- €
VIE SCOLAIRE			
UNSS JEAN MACE	500,00 €		
FCPE	400,00 €		
SAINTE MARTHE (contrat association)	185 000,00 €		
SAINTE MARTHE APEL	400,00 €		
SOU	1 500,00 €		
Sous Total	187 800,00 €	- €	- €
INTERNATIONAL			
ETOILE ENTRAIDE	400,00 €		
Sous Total	400,00 €	- €	- €
CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT (CMET)			
10 DOSSIERS CMET			9 000,00 €
Sous Total	- €	- €	9 000,00 €
TOTAL	385 688,00 €	4 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025		389 688,00 €	9 000,00 €

3- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Différence BP 2025 - BP 2024	En %
013 Atténuation de charges	38 500,00	38 000,00	-500,00	-1,30
70 Produits des services	367 000,00	340 000,00	-27 000,00	-7,36
73 Impôts et taxes	2 564 500,00	2 434 100,00	-130 400,00	-5,08
731 Fiscalité locale	1 761 500,00	1 846 000,00	84 500,00	4,80
74 Dotations et participations	910 000,00	980 000,00	70 000,00	7,69
75 Autres produits de gestion	55 000,00	90 000,00	35 000,00	63,64
76 Produits financiers	11 578,28	20 000,00	8 421,72	72,74
77 Produits exceptionnels	17 700,00	8 029,31	-9 670,69	-54,64
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 725 778,28	5 756 129,31	30 351,03	0,53
042 Opérations d'ordre entre sections	56 000,00	45 400,00	-10 600,00	-18,93
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 583 221,72	2 286 470,69	-296 751,03	-11,49
TOTAL	8 365 000,00	8 088 000,00	-277 000,00	-3,31

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 8 088 000€ dont 45 400€ de recettes d'ordre (qui ne donnent pas lieu à encaissement – chapitre 042) et 2 286 470,69€ correspondant au résultat reporté de fonctionnement 2024 (compte 002), après affectation du résultat.

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles 2025 se détaillent comme suit :

- **Chapitre 013 – atténuation de charges** : Ce chapitre comprend le remboursement de la part salariale des titres restaurant et les indemnités journalières des arrêts de travail des contractuels
- **Chapitre 70 – produits des services** : il s'agit des concessions dans les cimetières, des redevances d'occupation du domaine public, des recettes de facturation de la cantine, du service périscolaire, des remboursements de charges par Valence Romans Agglo pour la médiathèque et l'entretien des zones d'activités.
 Ils seront en baisse afin de tenir compte de recettes exceptionnelles en 2024 liées au rattrapage des redevances d'occupation du domaine public de deux années.
 Par ailleurs, il a été décidé une hausse de tous les tarifs communaux de 3% en 2025 (exceptés les tarifs des locations de salles, déjà augmentés en 2024), certains tarifs actuels étant en dessous des tarifs pratiqués par les communes environnantes.
- **Chapitre 73 – impôts et taxes** : Il s'agit principalement du produit de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation (AC) versée par Valence Romans Agglo. L'AC 2025 sera diminuée du montant de la cotisation du SDIS, prise en charge par l'Agglo et non plus par la Commune.
- **Chapitre 731 – fiscalité locale** : Il s'agit du produit des droits de place, de la taxe sur les pylônes, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), de la taxe additionnelle aux droits de mutation et des impôts locaux (taxes foncières).

Les taux d'imposition 2025 des taxes directes locales sont les suivants (pas d'augmentation des taux pour la 11^{ème} année consécutive) :

- Taxe sur le foncier bâti : **25.40%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **45.15%**

Le produit fiscal 2025 intégrera cependant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives +1.7%.

Par ailleurs le projet de loi de finances pour 2025, voté en février dernier, prévoit la mise en place d'un **Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, appelé « DILICO »**. Ce dispositif concerne environ 2100 communes, dont celle d'Etoile Sur Rhône, en raison de son potentiel financier par habitant. Pour notre commune, une ponction d'environ 36 000€ sera prélevée sur le produit fiscal de 2025. Ensuite, 90% de cette contribution devrait être reversée à la commune, par tiers sur trois ans. Les 10% restant seront alors versés à divers fonds de péréquation.

- **Chapitre 74 – dotations et participations** : Sont inscrites à ce chapitre les recettes issues de la dotation globale de fonctionnement (DGF), du Fond de compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, des compensations au titre des exonérations de taxes foncières, des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales, de la participation du SYTRAD.
- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante** : Il s'agit des revenus des immeubles, des revenus de location de salles (y compris au Domaine des Clévos) et de la redevance de la CNR.
- **Chapitre 76 – produits financiers** : ce sont les dividendes et parts sociales
- **Chapitre 77 – produits exceptionnels** : il s'agit des crédits pour les éventuelles régularisations de mandats annulés sur un exercice antérieur.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Différence BP 2025 - BP 2024	En %
20 Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	46 878,00			
204 Subventions d'équipement versées	155 110,00	155 102,00		
21 Immobilisations corporelles	144 328,60			
Opérations d'équipements	6 525 865,09	5 990 000,00		
Sous total dépenses d'équipement	6 872 181,69	6 145 102,00	-727 079,69	-10,58
16 Remboursement capital emprunts	488 984,31	329 498,00	-159 486,31	-32,62
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	7 361 166,00	6 474 600,00	-886 566,00	-12,04
040 Opérations d'ordre entre sections	61 166,00	115 400,00	54 234,00	88,67
041 Opérations patrimoniales	201 000,00	370 000,00	169 000,00	84,08
TOTAL	7 623 332,00	6 960 000,00	-663 332,00	-8,70

Les dépenses d'investissement 2025 se répartissent comme suit :

- **Compte 204 – subventions d'équipement versées** : il s'agit de l'attribution de compensation d'investissement versée à Valence Romans Agglo
- **Les opérations d'équipement**, pour un total de 5 990 000€, détaillées dans le tableau ci-après.
- **Chapitre 16** : il comprend le remboursement du capital des emprunts en cours
- **Chapitres 040 et 041** : ce sont les opérations d'ordre qui s'équilibrent avec les autres sections.

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BP 2025

Libellé des dépenses d'équipement	Restes à réaliser (dépenses engagées en 2024, à réaliser en 2025)	Propositions nouvelles 2025	Total opérations investissements 2025
Opération N°12 - Mairie	39 543,10 €	1 000,00 €	40 543,10 €
Opération N°13 - Ecoles	84 501,06 €	46 600,00 €	131 101,06 €
Opération N°17 - Espace polyvalent	173 318,83 €	2 726 400,00 €	2 899 718,83 €
Opération N°21 - Bâtiments communaux	83 483,38 €	170 004,00 €	253 487,38 €
Opération N°22 - Voirie	202 405,94 €	1 294 400,00 €	1 496 805,94 €
Opération N°23 - Réseaux et vidéo protection	43 307,10 €	372 000,00 €	415 307,10 €
Opération N°24 - Urbanisme	22 083,00 €	180 000,00 €	202 083,00 €
Opération N°25 - Divers	16 789,09 €	441 684,50 €	458 473,59 €
Opération N°27 - Skate park	72 480,00 €	20 000,00 €	92 480,00 €
TOTAL	737 911,50 €	5 252 088,50 €	5 990 000,00 €

Les nouveaux investissements inscrits au BP 2025 s'élèvent à 5 252 088.50€, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser à hauteur de 737 911.50€, soit un total de dépenses d'équipement prévisionnelles de **5 990 000€**.

Les principaux nouveaux investissements 2025 sont répartis comme suit :

- **OPERATION N°13 - ECOLES : 46 600€**
 - Ecole de la gare : remplacement des radiateurs dans les modulaires et frais d'études pour le projet de remplacement de la chaudière fioul
 - Garderie-périscolaire : travaux d'aménagement
- **OPERATION N°17 - ESPACE POLYVALENT : 2 726 400€**
 Travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation et d'extension de l'espace polyvalent qui vont démarrer courant mars 2025, pour se terminer en mars 2026
- **OPERATION N°21 - BATIMENTS COMMUNAUX : 170 004€**
 - Foot : installation d'une main courante pour sécuriser l'accès au stade
 - Boulodrome : réfection des terrains de jeu
 - Domaine des Clévos : travaux d'aménagement
- **OPERATION N°22 - VOIRIE : 1 294 400€**
 - Travaux de voirie impasse de la Bialle
 - Travaux d'aménagement du boulevard des Remparts
- **OPERATION N°23 - RESEAUX ET VIDEO PROTECTION : 372 000€**
 - Participation communale aux travaux sur les réseaux télécoms, électriques et réseaux humides
 - Etudes et extension du parc de vidéo protection
- **OPERATION N°24 - URBANISME : 180 000€**
 - Régularisations foncières et acquisition de terrains, suivant les opportunités
 - Subvention d'équilibre pour la construction de logements sociaux (déductible de la pénalité SRU)
 - Frais complémentaires pour clôturer la révision du PLU (enquête publique, frais de publication)
- **OPERATION N°25 - DIVERS : 441 684.50€**
 - Services techniques : remplacement d'un véhicule par un véhicule électrique, remplacement de matériel

- Tri sélectif : participation due à Valence Romans Agglo pour la pose des conteneurs semi-enterrés
- Service administratif : logiciel de gestion des salles, création d'un intranet, remplacement de certains téléphones
- Subventions d'aides aux commerces
- Ponts : inspections, travaux
- Cimetière : acquisition d'un nouveau colombarium 12 cases

- **OPERATION N°27 - SKATE PARK : 20 000€**

- Etudes complémentaires éventuelles nécessaires au projet de création d'un skate Park

3- Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Différence BP 2025 - BP 2024	En %
10 Dotation fonds divers (hors compte 1068)	449 964,29	534 614,15	84 649,86	18,81
1068 Dotation fonds divers réserves	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	1 765 546,30	1 069 254,35	-696 291,95	-39,44
21 Immobilisations corporelles	5 166,00	0,00	-5 166,00	-100,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	3 220 676,59	2 603 868,50	-616 808,09	-19,15
16 Emprunts et dettes		80 000,00		
040 Opérations d'ordres	451 166,00	570 000,00	118 834,00	26,34
041 Opérations patrimoniales	201 000,00	370 000,00	169 000,00	84,08
001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	985 489,41	1 178 131,50	192 642,09	19,55
021 Virement de la section de fonctionnement	2 765 000,00	2 158 000,00	-607 000,00	-21,95
TOTAL	7 623 332,00	6 960 000,00	-663 332,00	-8,70

Le financement des opérations d'investissement sera assuré par les recettes suivantes :

- **Chapitre 10** : Il s'agit du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 268 600€ et de la taxe d'aménagement pour 266 014.15€
- **Compte 1068** : il correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2024 en réserves) pour 1 000 000€
- **Chapitre 13** : Il s'agit de l'attribution de compensation investissement versée par Valence Romans Agglo pour 87 767€ et des subventions d'investissement permettant de financer une partie de nos projets, détaillées comme suit.

Les subventions notifiées en 2024 (restant à percevoir) pour 597 901.35€ :

- * subventions du SDED et de l'Etat pour financer les travaux de remplacement des menuiseries de l'école de la gare, pour un total de 134 678.85€

* fonds de concours de l'Agglo, subventions de la Région et du Département (une 1^{ère} tranche), pour financer les travaux de rénovation-extension de l'espace polyvalent, pour un total de 463 222.50€.

De nouvelles demandes de subvention sont prévues au BP 2025 pour un montant de 383 586€ :

- * Subvention du Département (2^{ème} tranche) pour financer les travaux de l'espace polyvalent, à hauteur de 301 614€
- * Subvention du Département d'environ 80 000€ pour financer les travaux d'aménagement du boulevard des Remparts
- * Les amendes de police pour 1 972€

- **Chapitres 040 et 041** : ce sont les opérations d'ordre qui s'équilibrent avec les autres sections.
- **Chapitre 001** : c'est le report de l'excédent du résultat d'investissement 2024 pour 1 178 131.50€
- **Chapitre 021** : il s'agit du virement de la section de fonctionnement pour 2 158 000€.

On peut noter qu'un emprunt de 80 000€ est nécessaire pour équilibrer cette section d'investissement. Vu le faible niveau d'endettement de la commune (335€/hab contre 767€/hab pour les communes de même strate), il sera étudié courant 2025 un éventuel recours à l'emprunt, notamment pour financer les travaux de l'espace polyvalent.